

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCAATION

04 JUILLET 2024

DATE DE PUBLICATION

15 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

Objet : Budget communal – Associations Estaires Médiation Evenements Signalisation – Attribution d'une subvention de fonctionnement 2024

Séance du 10 juillet 2024

Séance du 10 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Madame Laëtitia LEGRAND à monsieur Olivier SABRE
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT

Secrétaire de séance : Bérangère MAHAUDEN

Délibération n°83/102 – 07/2024

Objet de la délibération : Budget communal – Associations Estaires Médiation Evenements Signalisation – Attribution d'une subvention de fonctionnement 2024

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget primitif 2024 ;

Vu les demandes de subvention déposée par l'association « Estaires Médiation Evenements Signalisation » ;

Exposé des motifs :

Considérant que l'association « Estaires Médiation Evenements Signalisation » participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire par les actions de loisirs et par les événements qu'elle organise,

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association « Estaires Médiation Evenements Signalisation » pour 2024,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2024

Objet de la délibération : Budget communal – Associations Estaires Médiation Evenements Signalisation – Attribution d'une subvention de fonctionnement 2024

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité avec 24 voix « POUR » et 5 « ABSTENTION » (Jimmy MASSON, Bruno WILLERON, Michaël PARENT, Isabelle LEMAIRE OREC, Véronique VANMEENEN) :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 500 euros à l'association « Estaires Médiation Evenements Signalisation » ;
- **de dire** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget communal ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX



La Secrétaire de séance
Bérangère MAHAUDEN

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2024

Publié ou notifié le 15/07/2024

Le Maire,

Bruno FICHEUX

